

Comité de rivière
« Contrat de rivière transfrontalier Allaine »
25 Avril 2012
Communauté de Communes Sud Territoire à Delle

Participants :

- ORIEZ Michel (Vice-Président de la CAB)
- NICLOUD Maurice (Maire de Joncherey)
- ALEXANDRE Jacques (Adjoint au maire de Joncherey)
- EUGENE Isaline (Conseillère : Chambre d'agriculture)
- GOGNIAT Laurent (Responsable Domaine Nature : Office de l'Environnement du Canton du Jura Suisse)
- GERBER Jacques (Chef d'Office : Office de l'Environnement du Canton du Jura Suisse)
- VAUTHIER Marc (Agent de développement : Fédération de pêche 90)
- HANNOTIN Marc (Chargé de mission : Fédération de pêche 90)
- BELLEC Simon (Directeur de : ARS90)
- LAVALLEE Alexia (Responsable Développement Durable à la CCI 90)
- ECABERT Arlette (Maire de Florimont)
- BRENGARTH Jean-Dominique (Adjoint au Maire de Florimont)
- KITTLER Daniel (Président de la Fédération de chasse)
- GABRIEL Raphaël (Directeur des Services Techniques de la ville de Delle)
- EUGENE Isaline (Conseillère : Chambre d'agriculture)
- ADAM Stéphanie (Chargée d'interventions à l'Agence de l'eau)
- FORCINAL Anne-Marie (Vice-Présidente : CG 90)
- RICHERT Jean (Directeur de l'Environnement : CG 90)
- VERNIER Stéphanie (Chargée de mission : CG 90)
- LE MOTHEUX Myrtille (Chargée de mission Natura 2000 : CG90)
- ROUIRE Vincent (Directeur de la Maison de l'Environnement : CG90)
- COMPAGNE Agnès (Chef de Service Environnement : CRFC)
- GANDON Grégory (Direction de l'Environnement : CAB)
- GROUBATCH Gérard (FNE du Territoire de Belfort)
- RICHE Myriam (Responsable Assainissement : CCST)
- MESNIER Mickaël (Chargé de mission Effluents industriels : CCST)
- ECOFFEY Hubert (Président du Comité de rivière et Maire de Réchésy)
- LE ROY Laurence (Chargée de mission Contrat de rivière Allaine : CCST)

Excusés :

- Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
- Monsieur le Ministre de l'Environnement et de l'Équipement de la République et Canton du Jura Suisse
- Monsieur le Préfet (période de réserve électorale)
- Mr DESTRIEUX Bernard (CREN)
- DREAL Franche-Comté
- Monsieur le Président de l'Office Nationale des Forêts
- La Maison du Tourisme de Belfort
- Mr DUSSARAT, Directeur de la DDT (période de réserve électorale)

14h00 : Ouverture de séance

Introduction de Hubert ECOFFEY :

Hubert ECOFFEY, Président du Comité de rivière et Vice-Président de la CCST, ouvre la séance. Il remercie l'ensemble des participants de s'être déplacés. Il excuse les représentants des différentes institutions qui n'ont pas pu assister à cette séance. Il rappelle que le Contrat de rivière est un programme d'action sur 5 ans qui a pour but de restaurer la qualité de l'eau. Ce programme d'action est un programme transfrontalier qui est porté par la CCST en France et par l'Office de l'Environnement du Canton du Jura en Suisse. Il est mené en direction des tous les acteurs susceptibles d'impacter la qualité de l'eau : industries, communes, particuliers, agriculteurs. Il est également mené dans tous les domaines concernant les milieux aquatiques : ripisylve, restauration morphologique. Le programme d'action est constitué de 91 fiches-actions, dont 59 fiches-actions françaises, 21 suisses et 11 fiches franco-suisses.

Il rappelle que ce Comité de rivière se tient alors que l'on arrive aux 2/5^{ème} du contrat. En effet, le contrat a été signé le 18 juin 2012, il achèvera donc sa deuxième année de mise en œuvre d'ici 1 mois et ½.

Il est satisfait de son état d'avancement, puisqu'à ce jour, sur la partie française et franco-suisse, les 2/3 des fiches-actions sont engagées. Aujourd'hui, la vitesse de croisière du Contrat de rivière est atteinte.

Il souhaite cependant exprimer son regret de voir certaines fiches-actions abandonnées comme celles de la Maison de l'eau, par exemple, par manque de financement. De même, il s'explique mal la position de la Région Franche-Comté quant au refus du transfert des budgets d'une fiche-action sur l'autre.

L'état d'avancement de ces fiches-actions va faire l'objet d'une présentation en détail, mais auparavant il souhaite laisser la parole à nos partenaires suisses, et plus particulièrement à Jacques GERBER, Directeur de l'Office de l'Environnement de la République et Canton du Jura suisse.

Introduction de Jacques GERBER

Jacques GERBER, Directeur de l'Office de l'Environnement de la République et Canton du Jura salue l'assemblée. Il souhaite en premier lieu excuser Mr le Ministre de la République et Canton du Jura, retenu par d'autres obligations. Il indique que Denis MORITZ qui a suivi le Contrat de rivière depuis ses débuts, a démissionné récemment de l'Office de l'Environnement, ce qui pose le problème de sa succession. Les ressources internes à l'Office sont actuellement en cours de réorganisation. Il indique qu'au sein de l'Office les fiches-actions du contrat de rivière sont réparties entre plusieurs personnes différentes en fonction de leurs domaines de compétence. Au terme de cette réorganisation, une personne sera désignée pour remplacer Denis Moritz dans sa fonction d'interlocuteur sur le Contrat de rivière au sein de l'Office. En attendant, c'est Mr Laurent GOGNIAT qui suivra l'état d'avancement des fiches-action du côté suisse.

Présentation du diaporama :

Le diaporama présenté est joint au présent compte-rendu.

Chaque maître d'ouvrage présente sa partie.

Un temps est réservé pour les questions et les remarques à la fin de la présentation.

Questions/remarques sur la présentation:

- Anne-Marie FORCINAL exprime sa satisfaction de constater, au travers ce Comité de rivière annuel, l'avancée du programme d'action du Contrat de rivière.
- Daniel KITTLER précise qu'il est beaucoup fait mention des espèces invasives végétales dans le Contrat de rivière, mais que la problématique des espèces invasives animales n'est pas abordée. Il s'inquiète pour sa part de l'impact du développement d'espèces telles que le ragondin, ou le rat musqué. Il souhaite également féliciter les ressortissants suisses pour leur travail sur la réhabilitation des marais.
- Jacques GERBER indique que concernant les espèces animales invasives, des tirs sont organisés en Suisse, et qu'il serait intéressant d'organiser des échanges franco-suisse sur les différents procédés utilisés pour lutter contre ces espèces invasives.
- Simon BELLEC soulève le problème de la molécule « carbendazime » qui est retrouvée en France dans les eaux. Or, cette molécule est interdite en France. Il demande s'il serait possible également de l'interdire en Suisse.
- Jacques GERBER indique que l'interdiction des molécules relève de la compétence fédérale. Cependant, il va se renseigner pour déterminer s'il y a des possibilités pour activer des compétences cantonales à ce sujet. A ce sujet, il souhaiterait être destinataire des analyses d'eau françaises pour pouvoir réfléchir aux moyens d'action à mettre en œuvre.
- Agnès COMPAGNE remarque que l'ensemble des présentations qui ont été faites par les différents maîtres d'ouvrage permet de disposer d'un bilan exhaustif et très fourni de l'état d'avancement du Contrat de rivière. Elle pose la question de savoir si un inventaire des zones humides est prévu sur le bassin versant côté suisse et quels sont les critères qui ont été retenus.
- Laurent GOGNIAT répond que dans un cadre de conservation et de revitalisation des marais, trois niveaux de protection ont été définis : les milieux d'importance nationale qui ont bénéficié d'inventaires complets, les niveaux d'importance régionale et locale dont les inventaires sont en cours de finalisation. Il ajoute que les documents et les critères sont tenus à la disposition des français.
- Stéphanie ADAM souhaiterait que deux éléments supplémentaires soient intégrés lors du prochain Comité de rivière : un état d'avancement financier et un état d'avancement en relation avec les priorités du SDAGE.
- Anne-Marie FORCINAL se pose la question de savoir si un état d'avancement en relation avec les priorités du SDAGE ne revêtirait pas un aspect trop technique pour ce genre de présentation.
- Laurence LE ROY précise qu'un état d'avancement des actions menées par l'ensemble des services de la CCST vis-à-vis des priorités du SDAGE a été présenté récemment aux services de l'Etat.

- Jean-Dominique BRENGARTH s'étonne du fait que les boues des lagunes de Faverois soient épandues sur champs.
- Myriam RICHE indique que ce type de débouché est fréquent. Les boues sont analysées et l'épandage est règlementé.
- Anne-Marie FORCINAL indique que cet épandage ne fait pas varier l'acidité du sol puisqu'il n'y a pas d'ajout de chaux.
- Jacques GERBER précise qu'en Suisse les boues sont séchées puis envoyées en cimenterie.

Hubert ECOFFEY remercie l'ensemble des participants de leur présence et lève la séance.

16h45 - Fin de la séance